

Syndicat Mixte
du SCoT du Roannais

Séance publique du 3 juin 2026

Délibération n° DCS 2026-12

63, rue Jean Jaurès
42300 ROANNE

L'an deux-mille-vingt-six, le trois juin à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Roannais se sont réunis au siège du syndicat, à l'immeuble Helvétique, 63 rue Jean Jaurès à Roanne.

DCS N°2026-12

La convocation de tous les membres du Comité syndical a été faite le vingt-six mai 2026, dans les formes et délais prescrits par la loi, par Hervé DAVAL, Président.

Election des vice-
présidents

Etaient présents : Farida AYADENE, Anna BERNE, Romain BOST, Fabrice CHENAUD, Michel CHAUX, Jean-Luc CHERVIN, Romain COQUARD, Marie CROUZIER, Yves CROZET, Hervé DAVAL, Pierre DEVEDEUX, Dominique GEAY, Alain GOFFOZ, Charles LABOURE, Jérémie LACROIX, Muriel MARCELLIN, Jean-Luc MARDEUIL, Jean-Luc MATRAY, Éric PEYRON, Jean-Claude RAYMOND, Hubert ROFFAT, Jacques TRONCY.

Etaient absents :

Nombre de conseillers	
En exercice	23
Présents	22
Pouvoirs	1
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Absents	Représenté par	Pouvoir donné à
Paul PONCET	Fabrice CHENAUD	
Yann PALAIS		Pierre DEVEDEUX

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : Anna BERNE.

Certifié exécutoire le	
Reçu en Préfecture le	
Affiché le	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254201387-20260603-DCS_2026_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2026
Publication : 10/06/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°227 du 29 décembre 2021 portant statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Roannais ;

Considérant la désignation des délégués titulaires et suppléants par les cinq établissements publics de coopération intercommunale membres du Syndicat mixte du SCoT du Roannais ;

Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés ; que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant que le Comité syndical a fixé à quatre, le nombre des vice-présidents ;

Considérant que pour chacune des élections, le président propose une candidature ;

Considérant qu'aucune autre candidature n'est enregistrée ;

Il est procédé à l'élection à bulletin secret ;

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Nombre de votants (présents et pouvoirs)	23
Bulletins blancs / nuls	0
Nombre de voix obtenus	23

Charles LABOURE a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est élu vice-président du Syndicat mixte du SCoT du Roannais.

ELECTION DU 2ND VICE-PRESIDENT

Nombre de votants (présents et pouvoirs)	23
Bulletins blancs / nuls	1
Nombre de voix obtenus	22

Yves CROZET a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est élu vice-président du Syndicat mixte du SCoT du Roannais.

ELECTION DU 3^{EME} VICE-PRESIDENT

Nombre de votants (présents et pouvoirs)	23
Bulletins blancs / nuls	0
Nombre de voix obtenus	23

Hubert ROFFAT a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est élu vice-président du Syndicat mixte du SCoT du Roannais.

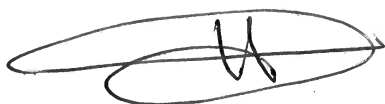
ELECTION DU 4^{EME} VICE- PRESIDENT

Nombre de votants (présents et pouvoirs)	23
Bulletins blancs / nuls	0
Nombre de voix obtenus	23

Alain GOFFOZ a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est élu vice-président du Syndicat mixte du SCoT du Roannais.

Fait et délibéré en séance le 3 juin 2026,

Le Président,
Hervé DAVAL



Le secrétaire de séance,
Anna BERNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254201387-20260603-DCS_2026_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2026
Publication : 10/06/2026